



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune de Forest
Service Urbanisme-Environnement
Monsieur Alain Mugabo
Échevin
Chaussée de Bruxelles, 112
B - 1190 BRUXELLES

Bruxelles, le 05/02/2024

N/Réf. : FRT20116_720_PU
Gest. : A. Heylen
V/Réf. : PU 28425
Corr. : K. Tshibangu
NOVA : 07/XFD/1912298

FOREST. Chaussée de Neerstalle, 16
(= zone de protection de l'Abbaye de Forest)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME : Changer la destination d'un commerce en restaurant et modifier la devanture commerciale
Demande de la Commune du 25/01/2024

Avis de la CRMS

Monsieur l'Échevin,

En réponse à votre courrier du 25/01/2024, reçu le 26/01/2024, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 31/01/2024, concernant la demande sous rubrique.



Localisation du projet
(© Brugis)



Implantation du projet (© Google Streetview, annotations CRMS)



Situations existante et projetée de la devanture commerciale (documents joints à la demande)

La modification de la devanture commerciale envisagée par la demande n'aura pas d'impact négatif sur les perspectives vers et depuis l'Abbaye de Forest, classée comme site et comme monument. Afin de préserver la cohérence architecturale de la façade, la CRMS demande cependant d'être vigilant au respect strict des prescriptions urbanistiques en vigueur en matière d'enseignes (limiter la largeur de l'enseigne à celle de la devanture).

Veuillez agréer, Monsieur l'Échevin, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président f.f.

c.c. : milleclef@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; urbanisme@forest.brussels ; crms@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; ktshibangu@forest.brussels

1/1